

Séance publique du 23 septembre 2002

Délibération n° 2002-0764

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Corbas

objet : **Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration du collège René Cassin**

service : Direction générale - Service de l'assemblée communautaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2001-0096 en date du 25 juin 2001, le Conseil a désigné monsieur Communal-Haour comme son représentant titulaire au sein du conseil d'administration du collège René Cassin à Corbas.

Le 22 juillet 2002, monsieur Communal-Haour a fait part à monsieur le président de sa décision de ne plus assurer cette représentation.

En conséquence, il convient de désigner un représentant titulaire dans ce collège ;

Vu ledit dossier ;

Vu le courrier de démission de monsieur Communal-Houar en date du 22 juillet 2002 ;

Vu sa délibération n° 2001-0096 en date du 25 juin 2001 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

Vu les résultats du scrutin ;

DELIBERE

1° - Accepte la démission de monsieur Communal-Houar comme représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du collège René Cassin à Corbas.

2° - Désigne pour le remplacer monsieur André Sardat.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,